



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 29 novembre 2022

Date de la convocation : 24/11/2022

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Dorothée DUPONT, René SAMUEL, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Odile MARTIN

Représentés : Stéphanie MICHOT, Aurélie DURAND

Excusés : Joëlle BLANCHARD

Absents : Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Philippe SANCHEZ-MATEU

DE_2022_052 - Objet : Désignation d'un représentant de la Commune au comité de programmation du GAL Durance Provence

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 octobre 2020 le Conseil municipal avait désigné Monsieur Jean-Marie DUBOIS, Conseiller municipal, pour représenter la Commune au Comité de Programmation du GAL Durance Provence

Monsieur DUBOIS ayant donné sa démission en qualité de Conseiller municipal, il y a lieu de le remplacer et Monsieur le Maire propose de désigner Mme Odile MARTIN pour représenter la Commune auprès de ce comité.

Il rappelle que le programme européen, qui a débuté en 2015 et qui se clôturera en 2023, permet de soutenir financièrement des opérations mises en œuvre sur le territoire du GAL (Groupe d'Action Local) Durance Provence. Ce dernier est composé de 14 communes du carrefour Bléone-Durance.

Les opérations éligibles relèvent des quatre thématiques suivantes :

- 1- Gestion des déchets
- 2- Développement économique durable
- 3- Tourisme
- 4- Maintien et développement des services.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le programme LEADER est géré par un Comité de Programmation, organe décisionnaire composé d'acteurs locaux, publics et privés. Le collège public du Comité est composé de 16 élus du territoire (8 titulaires et 8 suppléants) dont 14 issus des Conseils municipaux des 14 communes qui composent le GAL et 2 issus du Conseil communautaire de Provence Alpes Agglo.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, **désigne** Mme Odile MARTIN, Conseillère municipale qui accepte la mission de représenter la Commune de PEIPIN au Comité de Programmation du GAL Durance Provence.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 30 novembre 2022

Philippe SANCHEZ-MATEU

Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 01/12/2022
et publié ou notifié
le 07/12/2022

